



**Armoiries de la Communauté
et lieu d'Entrepierres. 1697**

LE DETROIT

Novembre 2000

Bulletin de liaison de l'Association
des Habitants d'Entrepierres,
Riverains du Rieu et Amis.
A.H.E.R.R.A.

**Le mot du Président
Convocation A.G.
Convocation 2° A.G.
Pouvoir**

Le mot du Président

Voilà déjà un an que l'AHERRA a repris du service. Cette année se clôturera pour nous le 25 novembre 2000 par notre Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale est le moment fort d'une association. C'est à l'A.G. que les adhérents se prononcent sur la gestion morale et financière du C.A.. Toutes les questions ou éclaircissements sur le rapport moral et financier peuvent (et doivent !) être posés par les adhérents.

C'est là que les adhérents peuvent faire valoir leur droits, mais c'est là qu'ils doivent aussi faire leur devoir en participant.

L'A.G. va fixer les objectifs pour l'année à venir et il y a beaucoup plus d'idées dans 500 têtes que dans les 17 que compte le C.A.. Cette année sera probablement décisive car M. le Préfet devrait rendre public le tant attendu Plan Départemental du Traitement des Ordures Ménagères.

C'est aussi cette année que nous devrions savoir si le carrefour Durance/Bléone sera retenu pour l'implantation d'un C.E.T., et si oui quel sera le site choisi ?

Cette A.G. a donc une importance majeure quant à l'orientation qu'elle va donner pour l'année à venir. Le plus grand nombre d'adhérents doit y participer afin que les décisions d'orientation soient les plus démocratiques possibles, et que la légitimité du Conseil d'Administration soit affirmée.

Il est clair que, vu les retards accumulés, les événements devraient se bousculer après les élections municipales. Il faut que l'AHERRA soit structurée au mieux pour faire face à tous les scénarios possibles. Je compte sur vous cher adhérent, afin que nous définissions ensemble une stratégie qui permette à la meilleure solution de traitement des O.M. de s'imposer.

Je vous dis à toutes et à tous rendez-vous le 25 novembre.

Le Président
Alain SELIN

Convocation A.G.

Cher membre,

Le C.A. de l'AHERRA a l'honneur de vous inviter à participer aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **25 novembre 2000 à 15h00** à la salle polyvalente de SALIGNAC avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport Moral
- Discussion et vote sur le rapport moral
- Rapport et compte financier
- Vote sur le rapport financier
- Election du tiers sortant au C.A.
- Election des commissaires aux comptes
- Fixation du montant des cotisations
- Questions diverses

Nous vous rappelons que votre présence est indispensable.

Au plaisir de vous revoir à l'occasion de cette A.G., nous vous prions d'agréer, cher membre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'Administration de l'AHERRA
p/o A. SELIN

Si le quorum n'est pas atteint à 15h30 une nouvelle A.G. est convoquée le même jour à 16h00.
(La convocation à cette seconde A.G., avec le même ordre du jour, est prévue par les statuts.)

Convocation à la nouvelle A.G. (Si le quorum n'est pas atteint à l'A.G. de 15h00)

Cher membre,

Le C.A. de l'AHERRA a l'honneur de vous inviter à participer aux travaux de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **25 novembre 2000 à 16h00** à la salle polyvalente de SALIGNAC avec l'ordre du jour suivant :

- Rapport Moral
- Discussion et vote sur le rapport moral
- Rapport et compte financier
- Vote sur le rapport financier
- Election du tiers sortant au C.A.
- Election des commissaires aux comptes
- Fixation du montant des cotisations
- Questions diverses

Nous vous rappelons que votre présence est indispensable.

Au plaisir de vous revoir à l'occasion de cette A.G., nous vous prions d'agréer, cher membre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Conseil d'Administration de l'AHERRA
p/o A. SELIN

Pouvoir

Je soussigné : _____ demeurant à _____
adhérent à l'Association des Habitants d'Entrepierres Riverains du Rieu et Amis
donne pouvoir à M. _____, aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale
Ordinaire du 25 novembre 2000.

L'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et scrutins prévus au dit ordre du jour.

A _____ le _____
(Faire précéder la signature de « bon pour pouvoir »).

Rappel des statuts - Art. 18 (extrait) : Le vote par procuration est autorisé, toutefois, chaque adhérent présent ne pourra se prévaloir que de cinq pouvoirs au maximum.